



Quel licenciement choisir ?

Par **Audrey**, le **29/08/2011** à **20:29**

Bonjour, rnJ'ai eu un accident de travail au mois de juin, disjonction claviculaire. rnJ'ai été arrêté jusqu'à maintenant car je travail dans les fruits & légumes et je porte de lourdes charges. rnMon médecin m'a dit de reprendre le travail pour voir si mon épaule supporte à nouveau les charges. rnDepuis cet accident, je souhaite quitter mon entreprise et changer de travail. rnJ'ai pensé à un licenciement pour inaptitude ou un licenciement à l'amiable. rnJe ne voudrais pas perdre tous mes droits. rnQue me conseillez-vous ? rnrnMerci.

Par **pat76**, le **30/08/2011** à **16:40**

Bonjour rnrnCombien de temps a duré votre arrêt pour accident du travail. rnrnL'accident de travail a été déclaré à la CPAM. rnrnSi votre arrêt pour accident de travail est supérieur à 8 jours, vous envoyez une lettre recommandée avec avis de réception à votre employeur dans laquelle vous lui demandez de vous prévoir une visite de reprise à la médecine du travail pour le jour prévu de la reprise de votre poste. rnrnIl ne pourra pas refuser. Son refus pourrait être considéré par le Conseil des Prud'hommes comme un licenciement sans cause réelle et sérieuse. rnrnLe médecin du travail est la seule personne compétente qui décidera si vous êtes apte ou inapte à reprendre votre poste. rnrnVous garderez une copie de votre lettre.